

**Guide d'identification des mauvaises herbes du Québec, 2^e édition
(PEDI0220)**

Erratum – 25 février 2025

Page iii : Amélie Picard

À la suite de ce nom, on devrait lire : « agronome, malherbologiste ».

Page 9 : Forme des cotylédons

Dans le deuxième rectangle blanc horizontal à gauche, sous la première série de cotylédons, on devrait lire : « orbiculaire : longueur égale à la largeur ».

Page 21 : Module 5

Toutes les lignes associées à « Feuilles composées de folioles » devraient être d'une couleur différente (bleu-violet) de celle associée aux lignes se rapportant à « Profondément découpé, segments fins ».

Page 86 : Petite herbe à poux

À droite du nom de la plante, on devrait voir le logo indiquant une espèce allergène.

Page 244 : Chiendent

Le nom de l'espèce devrait plutôt se lire comme suit : Chiendent commun

Page 271 : La sétaire verte (p. 270)

On devrait plutôt lire : « La sétaire glauque (p. 268) ».

Page 272 : Agrostide blanche

À droite du nom de la plante, on devrait voir le logo indiquant une espèce allergène.

Page 342 : Renouée de bohème

On devrait lire : « Renouée de Bohème ».

Page 342 : Rough-fruit amaranth

On devrait lire : « Rough fruit amaranth ».